



Monsieur CELET
Préfet de Haute Marne,
89 Rue Victoire de la Marne
52011 Chaumont

Mardi 10 mars 2015

Ref : AE CF | 2015 03 10
Objet : Parc National des forêts de Champagne et Bourgogne
Copie à Monsieur le Préfet de Côte d'Or

Monsieur le Préfet de Haute Marne, Coordonnateur du projet de Parc National des forêts Champagne et Bourgogne ,

A l'issue de l'Assemblée Générale du GIP du 11 février dernier à Chaumont, vous avez annoncé que « *le Parc National poursuit sa construction dans le dialogue et la concertation* » et « *invité la profession agricole à poursuivre ensemble la création du parc* ».

Les Chambres d'Agriculture, les FDSEA, les Jeunes Agriculteurs de Haute Marne et Côte d'Or ont, depuis 2009, participé activement aux commissions et aux instances délibératives avec la volonté d'être associés à la mise en place d'un projet de territoire.

Malgré le changement de projet imposé par le Ministère de l'Environnement, sans notre consultation, et au détriment de notre secteur économique, nous avons toujours exprimé nos inquiétudes, nos interrogations et notre opposition de manière pacifique, dans le respect d'autrui.

De plus, nous ne sommes jamais rentrés dans une position clivante mais avons toujours été force de propositions avec une position commune et argumentée « Oui au parc mais sans terres agricoles », sauf sur la base du volontariat.

Or, pour nous, la gestion actuelle du dossier par l'Etat et les instances dirigeantes du GIP n'est pas compatible avec la définition dont se fait la profession agricole d'un projet de territoire développé avec cohésion et concertation, dans le respect des attentes de chacun.

C'est pourquoi, en l'état actuel, les méthodes mises en œuvre ne nous permettent pas de poursuivre le dialogue et la co-construction du futur Parc National.
Ces méthodes, nous les condamnons :

- Une consultation institutionnelle qui, au delà d'une minimisation des voix opposées au projet actuel, n'a pas pris en compte les très nombreuses recommandations ;
- Un manque de considération pour le rôle économique de notre secteur représentant plus de 200 entreprises dans la zone d'étude de cœur, soit 60 millions d'euros de chiffre d'affaires ;
- Un manque de cohérence scientifique dans la délimitation de la zone d'étude de cœur avec des aménagements politiques de dernière minute ;
- Une utilisation de moyens non appropriés pour la tenue coûte que coûte de l'Assemblée Générale de Chaumont.

Pour nous, l'Etat a donc fait le choix de construire ce Parc National sans entendre les acteurs du territoire. Nous en prenons acte. Nous restons malgré tout persuadés que cette méthode, source de division et d'hostilité est préjudiciable à l'adhésion au projet.

Sans un signe fort de l'Etat et des instances dirigeantes du GIP, les Chambres d'Agriculture, les FDSEA, les Jeunes Agriculteurs de Haute Marne et Côte d'Or ne participeront pas aux prochaines échéances – bureau du 16 mars, conseil d'administration du 31 mars, groupes de travail thématiques – de création du futur Parc National.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet Coordonnateur du projet de Parc National, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Christophe FISCHER,
Président Chambre Agriculture 52,



Thierry LAHAYE,
Président FDSEA 52,



Cédric JAPPIOT,
Président JA 52,



Vincent LAVIER,
Président Chambre Agriculture 21,



Fabrice FAIVRE,
Président FDSEA 21,



François Xavier LEVEQUE,
Président JA 21,

